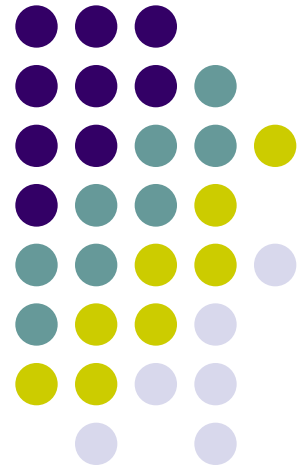


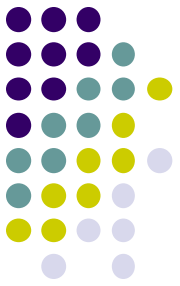
# Le droit de l'immigration: Un survol

**Présenté par: Martine Cétoute, avocate**  
*Clinique juridique francophone de l'Est d'Ottawa*  
*Centre des services communautaires Vanier*

9 décembre 2015



# Organisé pour Action ontarienne contre la violence faite aux femmes



Dans le cadre de la campagne :



**fodf**

Femmes ontariennes et  
droit de la famille

Le droit de savoir

Avec le soutien financier de



Les opinions exprimées ne représentent pas  
nécessairement la position officielle du  
gouvernement de l'Ontario

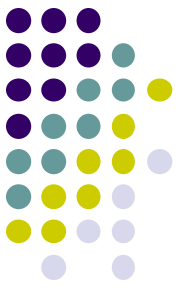
# Campagne Femmes ontariennes et droit de la famille (FODF)



Cette campagne :

- Donne de l'information sur les droits des femmes et sur les choix que leur offre le droit de la famille en Ontario.
- Est offerte en 14 langues, dans des formats accessibles, imprimés ou en ligne sur notre nouveau site [www.undroitdefamille.ca](http://www.undroitdefamille.ca)

# Clause d'exonération de responsabilité légale



Cette présentation contient de l'information sommaire sur certains éléments de la loi et des processus juridiques à titre d'information générale et est à jour en date du mois de décembre 2015.

Si une femme a des problèmes qui relèvent du droit, elle devrait obtenir des conseils juridiques d'une avocate.

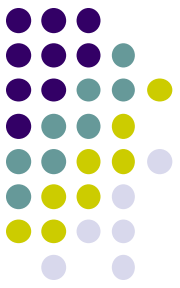




# Objectifs de la présentation

- Mieux comprendre les ministères gouvernementaux qui règlementent les questions liées à l'immigration et l'exécution de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- Mieux comprendre les différents statuts d'immigration au Canada et leurs significations
- Mieux comprendre la distinction entre un réfugié et un immigrant
- Mieux comprendre les termes juridiques utilisés dans le contexte du droit de l'immigration





## Objectifs de la présentation (suite)

- Mieux comprendre les enjeux auxquels font face les nouveaux arrivants
- Connaître les ressources disponibles pour les femmes francophones qui nécessitent de l'information et des services juridiques





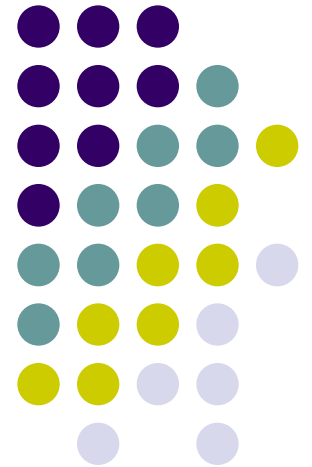
# Survol de la présentation

- Droit de l'immigration vs. droit des réfugiés
- Divers ministères gouvernementaux
- Divers tribunaux
- Statuts d'immigration au Canada
- Statuts liés à la protection des réfugiés au Canada
- Mises en situation
- Options lorsque votre statut d'immigration est à risque
- Ressources



# Droit de l'immigration vs. Droit des réfugiés

---





# Droit de l'immigration vs. Droit des réfugiés

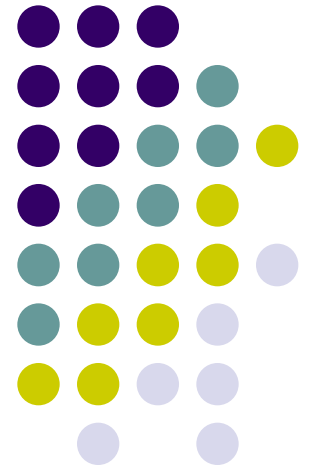


- Un immigrant
  - Individus ou familles qui quittent leur pays de nationalité ou résidence habituelle pour s'établir dans un autre pays
  - Souvent pour des facteurs économiques ou pour la réunification familiale
- Un réfugié
  - Individus ou familles qui fuient leur pays de nationalité en raison du danger auquel ils font face dans leur pays ou résidence habituelle



# Divers ministères gouvernementaux

---



# Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)



- CIC facilite la venue des nouveaux immigrants, fournit de la protection aux réfugiés et, par ses programmes, aide les nouveaux arrivants à s'établir au Canada
- CIC est également responsable :
  - d'octroyer la citoyenneté
  - de délivrer des documents de voyage (comme des passeports) aux Canadiens
  - de promouvoir le multiculturalisme

**Source:** <http://www.cic.gc.ca/Francais/ministere/index.asp>



# Emploi et développement social du Canada (EDSC)



- EDSC est un ministère fédéral qui gère le programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada

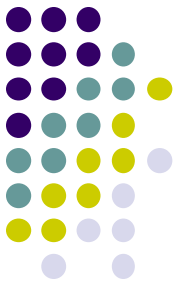


# Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)



- Organisme gouvernemental chargé d'assurer la sécurité des frontières terrestres, des aéroports et des ports
- L'ASFC contrôle, examine, retient et renvoie les personnes ou les marchandises qui contreviennent aux lois pertinentes

# Autres

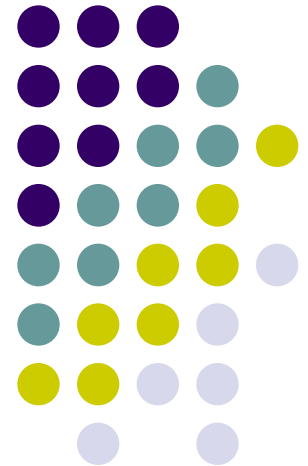


- Ministère de la sécurité publique et de la protection civile
- Etc.



# Divers tribunaux

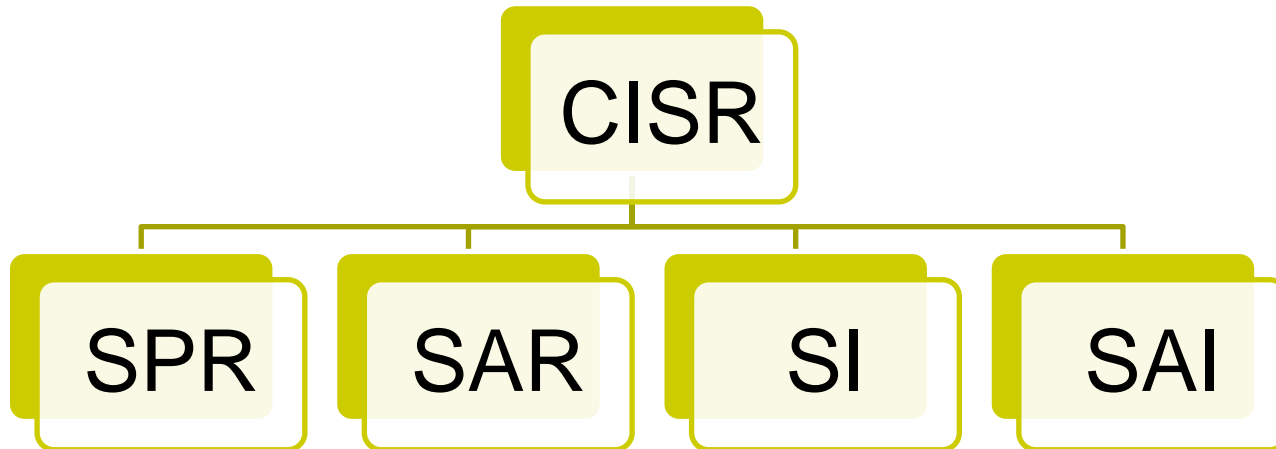
---



# Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)



- Tribunal administratif fédéral





# Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)



- Section de la protection des réfugiés (SPR)
  - Demandes d'asile
    - Le rôle de la SPR est de déterminer qui, parmi les demandeurs, est un « réfugié au sens de la Convention » ou une « personne à protéger ».
- Section d'appel des réfugiés (SAR)
  - Appel des réfugiés



# Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) (suite)



- Section de l'immigration (SI)
  - Enquêtes en matière d'immigration
  - Contrôle des motifs de détention
- Section d'appel de l'immigration (SAI)
  - Appel relatif à une mesure de renvoi
  - Appel en matière de parrainage





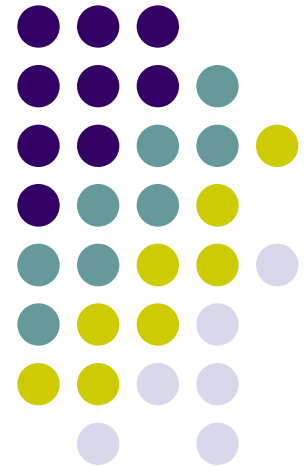
# Les Cours

- Cour fédérale
  - Demande de contrôle judiciaire
- Cour d'appel fédérale
- Cour suprême du Canada



# Statuts d'immigration au Canada

---

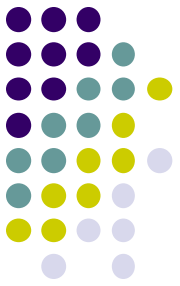




# Citoyen canadien

- Citoyen par naissance ou par naturalisation
- Privilèges:
  - Droit de vote (élections fédérales, provinciales et municipales)
  - Droits démocratiques (se présenter aux élections)
  - Enfants sont canadiens
- Pas d'exigence relative à la résidence pour demeurer un citoyen
- Passeport canadien (Soutien consulaire)
- Facile de voyager (ex : pas de visa de touriste dans plusieurs pays)





# Citoyen canadien (suite)

- Peut occuper n'importe quel emploi (ex : gouvernement fédéral – cote de sécurité élevée)
- Peut être membre d'un jury
- Pas de déportation
- Etc.

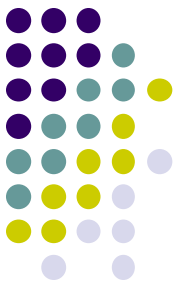




# Résident permanent

- Une personne qui a obtenu le statut de résident permanent en immigrant au Canada, mais qui n'est pas encore citoyen. Ils sont toujours citoyens de leur pays de nationalité.
- Doivent respecter certaines obligations de résidence au Canada





# Résident permanent « conditionnel »

- Entrée en vigueur le **25 octobre 2012** par le gouvernement fédéral
- Le statut de résident permanent de la personne parrainée est conditionnel au maintien de sa relation conjugale et de sa cohabitation avec son répondant
- Durée de la condition: **2 ans**
  - Cesse de s'appliquer sur preuve que le répondant décède pendant la période de résidence permanente conditionnelle





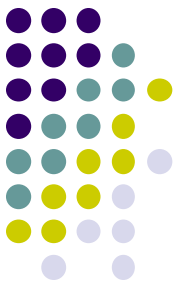
# Résident permanente « conditionnel » (suite)



- **Date importante?**
  - **Date du dépôt de la demande** de parrainage (demande de résidence de la personne parrainée)
  - Demandeurs qui ont déposé une demande le ou après le 25 octobre 2012.



# Résident permanente « conditionnel » (suite)



- **Qui est touché par cette mesure?**
  - S'applique aux conjoints parrainés dont la relation avec le répondant durait depuis **2 ans ou moins au moment du dépôt de la demande de parrainage, et qui n'avait pas d'enfant en commun** à ce même moment.
  - La condition s'applique également au résident permanent qui est devenu résident permanent en tant que membre de la famille qui accompagne le demandeur ou à une personne assujettie à la condition.

# Résident permanent « conditionnel » (suite)



- **Comment satisfaire à la condition de 2 ans?**
  - À compter de la date à laquelle la personne parrainée obtient la résidence permanente, elle doit vivre avec le répondant (cohabitation) dans une relation conjugale (interdépendante) pendant une période de 2 ans.

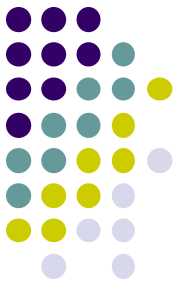




# Parrainage

- Les citoyens canadiens et les résidents permanents peuvent parrainer leur époux, conjoint de fait, partenaire conjugal, enfants et autres membres de la famille (avec exceptions) afin de leur permettre d'obtenir la résidence permanente.
- Répondant: Citoyen(e) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e) qui parraine
- Demandeur: Personne qui est parrainée





# Résident temporaire

- Une personne qui a la permission de rester au Canada sur une base **temporaire**
- Peut avoir besoin d'un **visa de résident temporaire** (VRT) pour être admis au Canada
- Catégories principales:
  - Visiteurs (touristes)
  - Étudiants
  - Travailleurs étrangers temporaires

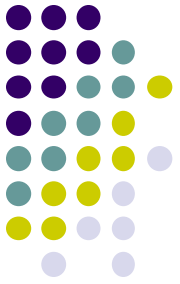




## Résident temporaire: Visiteurs

- Des personnes qui se trouvent à l'étranger et souhaitent obtenir un visa pour **séjourner temporairement** au Canada à titre de visiteur.
- Ni des citoyens canadiens, ni des résidents permanents du Canada, mais légalement autorisés à entrer au Canada pour faire du tourisme, visiter leur famille, faire des affaires.





# Résident temporaire: Étudiants

- N'est pas citoyen canadien, ni résident permanent
- Admis à un programme d'études d'une durée de plus que six (6) mois au Canada.
- La durée du visa d'étudiant est limitée aux périodes des études



Visa

Study Permit







# Titulaire d'un permis de séjour temporaire (PST)



- Un PST est octroyé par un bureau de visa canadien ou à un point d'entrée aux personnes qui sont **interdites de territoire**, mais qui ont une raison de se rendre au Canada qui est justifiée dans les circonstances.
  - Exemple: Victimes de la traite de personnes, acteurs, chanteurs, etc.
- Pour être admissible à un PST, il faut avoir des raisons d'entrer ou de séjourner au Canada qui priment sur les risques qui se présentent pour la santé ou la sécurité de la société canadienne, ce qui sera déterminé par un agent d'immigration ou des services frontaliers.



# Titulaire d'un permis de séjour temporaire (PST) (suite)



**CANADA** IMMIGRATION

PROTECTED WHEN COMPLETED - PROTÉGÉ LORS QU'IL EST REMPLI - P

BB092 612 575  
H902416712

**CANADA**

TEMPORARY RESIDENT PERMIT

CASE TYPE: 1 (S)

TRAVEL DOC: 1 (PROFIT)

IMP. CAT: 1

TRAVEL WARRANT NO.: 1

FEE STATUS: 1 (FC TEST)

PERMIT IN FORCE FROM: 15 NOV 2002

THIS IS TO CERTIFY THAT THE PERSON(S) NAMED HEREIN IS/ARE HEREBY ALLOWED TO ENTER INTO CANADA ON BEING IN CANADA, TO REMAIN HEREIN FOR THE PERIOD DURING WHICH THIS PERMIT IS IN FORCE. THIS PERMIT SHALL CEASE INTO FORCE ON THE DATE SPECIFIED AND SHALL, SUBJECT TO THE IMMIGRATION AND REFUGEE PROTECTION ACT AND REGULATIONS, 2001, REMAIN IN FORCE UNTIL THE DATE SPECIFIED.

AUTHORIZED TO LOYAL AND RE-ENTER

REMARKS: THIS IS WHERE THE OFFICER'S REMARKS WOULD APPEAR.

CIC: HULL 2104 **Canada**

THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA  
LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NAME: 1443 200 0000 0

SURNAME, GIVEN NAMES - NOM DE FAMILLE, PRÉNOMS	
TUDYNADA, EKENPLAIRE	
DATE OF BIRTH - DATE DE NAISSANCE	SEX - SEXE
01 JUN 1970	MALE
COUNTRY OF BIRTH - PAYS DE NAISSANCE	COUNTRY OF CITIZENSHIP - CITIZENSCHEIP
LIECHTEN	ARAB EMI
OFF FILE NO. - N° DE PROF. DU BUREAU	CLIENT NO. - N° DU CLIENT
	5231 - 3649
DATE ISSUED - DATE DE DÉLIVRAGE	VALID UNTIL - DATE D'EXPIRATION
15 NOV 2002	30 DEC 2002
	00

15 NOV 2002

247



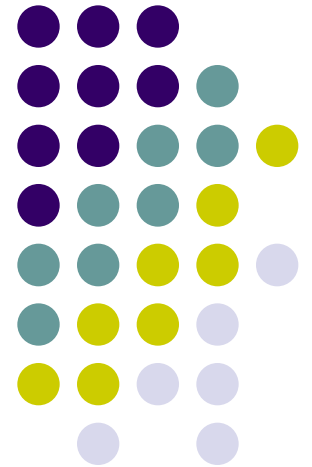


## Sans statut d'immigration

- Une personne qui se retrouve au Canada et qui n'a pas de statut d'immigration. Dans certains cas, il se peut que son statut d'immigration soit expiré. Cette personne n'est ni citoyen, ni résident permanent et ni résident temporaire.



# Statuts liés à la protection des réfugiés



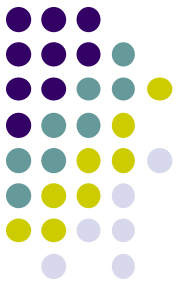


# Demandeur d'asile

- Une personne qui demande l'asile au Canada et qui attend que la CISR (SPR) rende une décision sur sa demande.
- Si la demande est approuvée, la personne obtiendra le statut de réfugié ou le statut de personne à protéger, qui signifie qu'elle a le droit de rester au Canada et de présenter une demande de résidence permanente.

# Personne protégée

- Réfugié au sens de la convention
- Personne à protéger



# Réfugié au sens de la convention (art. 96 de la LIPR)



- Une personne qui se trouve hors de son pays d'origine et qui ne veut pas y retourner parce qu'elle craint avec raison d'y être persécutée du fait de :
  - Sa race
  - Sa religion
  - Ses opinions politiques
  - Sa nationalité
  - Son appartenance à un groupe social particulier
    - Ex.: Violence basée sur le genre





# Personne à protéger (art. 97 de la LIPR)

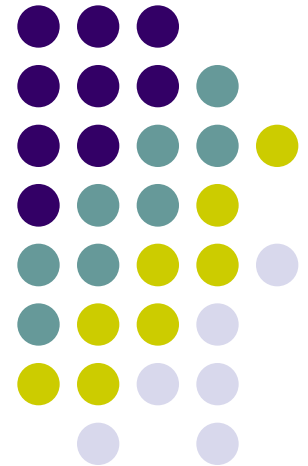
- Une personne **qui se trouve au Canada** et qui serait personnellement, par son renvoi dans son pays d'origine, exposé à :
  - Un risque de torture
  - Une menace à sa vie
  - Un risque de peines et de traitements cruels et inusités



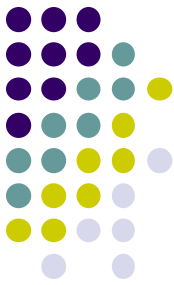


# Mises en situation

---



# Scénario 1



- Orlando est citoyen canadien. Alors qu'il enseignait l'anglais langue seconde à l'extérieur du Canada, il a fait la connaissance de Roseline. En juin 2010, Orlando et Roseline se marient. En février 2012, Orlando présente une demande afin que Roseline puisse le rejoindre au Canada et obtenir la résidence permanente. Quelques mois suivant son arrivée au Canada, Roseline constate qu'Orlando n'est pas l'homme qu'elle croyait avoir épousé. La relation se détériore rapidement. Finalement, Roseline quitte le foyer conjugal, mais avec beaucoup de réticence, car elle craint qu'Orlando fasse tout son possible pour lui enlever son statut de résident permanent. Elle aime vivre au Canada et ne souhaite pas retourner dans son pays d'origine.



# Scénario 2

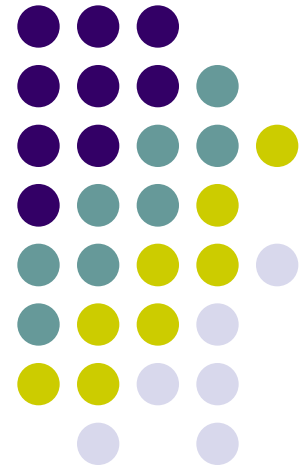


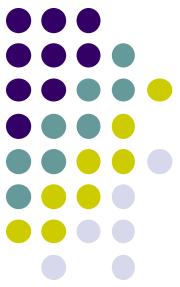
- Paul est résident permanent. Sa demande de citoyenneté canadienne est toujours en cours de traitement. En juillet 2011, il retourne dans son pays d'origine pour célébrer le mariage de son cousin. Lors du mariage, il a l'occasion de revoir son ancienne amie, Aminata. À son retour au Canada, Paul communique fréquemment avec Aminata. Éventuellement, ils se marient en novembre 2012. Paul présente une demande pour parrainer Aminata. Suite à l'arrivée d'Aminata au Canada, tout va bien. Peu de temps après, Aminata annonce sa grossesse. Paul doute du fait qu'il est le père naturel de l'enfant. Il devient contrôlant et verbalement abusif. Suite à la naissance de l'enfant, il pousse Aminata en bas des escaliers et elle se fracture le bras. Paul lui profère constamment des menaces lui disant qu'il a le pouvoir de la renvoyer du Canada avec son enfant illégitime.



# Vos options

Votre statut d'immigration est à  
risque





## Obtenez des conseils juridiques

- Obtenez le plus rapidement des conseils juridiques d'un(e) avocat(e) qui pratique dans le domaine du droit de l'immigration pour connaître vos options
- Conseils pour la première rencontre avec un(e) avocat(e)



# Demande de dérogation

- La personne parrainée qui est assujettie à la résidence permanente conditionnelle peut être éligible à une dérogation de la condition si elle est soumise à des mauvais traitements ou à de la négligence

\*La personne parrainée doit avoir cohabité avec le répondant jusqu'à ce que la violence ou la négligence force la fin de la cohabitation.

**Source:** Conseil canadiens des réfugiés

« La résidence permanente conditionnelle pour les conjointes parrainées: ce que les intervenants doivent savoir » Mars 2013



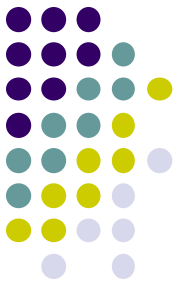


# Demande de dérogation

- La condition cesse de s'appliquer lorsqu'il existe une **preuve que le répondant a usé de violence ou fait preuve de négligence** envers l'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal, **ou qu'il a omis de protéger le résident permanent ou un enfant du résident permanent ou du répondant, ou une autre personne apparentée au résident permanent ou au répondant et qui réside dans le foyer de la violence ou de la négligence de la part d'une autre personne apparentée au répondant** (que cette personne réside dans le foyer ou non) **durant la période conditionnelle.**

Source: CIC « Bulletin opérationnel 480 (modifié) » 16 novembre 2015

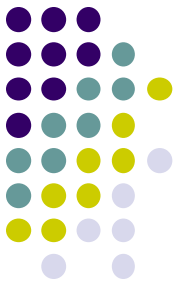




# Demande de dérogation

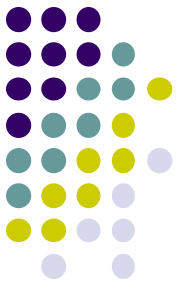
- Demande initiale se fait avec le Télécentre de Citoyenneté et Immigration Canada:
  - **1-888-242-2100** (sans frais)





# Quand il y a risque de déportation?

- Demande d'asile
- Révision judiciaire
- Examen de risques avant renvoi
- Demande de résidence permanente pour circonstances d'ordre humanitaire



# Quand les enfants sont touchés?

- Meilleur intérêt de l'enfant



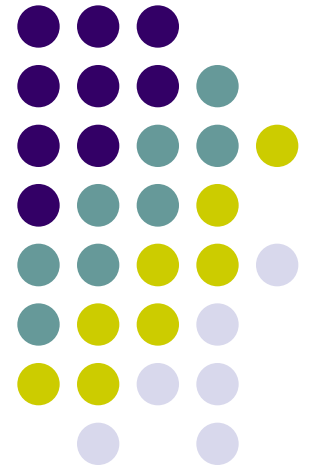
# Demande de résidence permanente pour circonstances d'ordre humanitaire



- Art. 25 de la LIPR
  - Demande exceptionnelle (dispense)
  - Motifs d'ordre humanitaires
  - Intérêt de l'enfant
- Demande de résidence permanente
  - Dispense pour présenter la demande au Canada
  - Dispense pour inadmissibilité criminelle
  - Dispense pour inadmissibilité médicale/sanitaire
- Demande liée au parrainage
  - Règlement 117(9)d) de la LIPR
- Autres

# Ressources juridiques

---



# Information



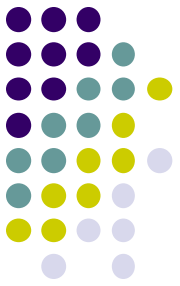
## Citoyenneté et Immigration Canada

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

## Commission de l'immigration et du statut des réfugiés

[www.irb-cisr.gc.ca](http://www.irb-cisr.gc.ca)





# Information juridique

**Action ontarienne contre la violence faite aux femmes  
(AOcVF)**

[www.aocvf.ca](http://www.aocvf.ca)

**Femmes ontariennes et droit de la famille**

[www.undroitdefamille.ca](http://www.undroitdefamille.ca)

**Droits juridiques pour les femmes en Ontario**

[www.droitsdesfemmes.ca](http://www.droitsdesfemmes.ca)





# Information juridique

## Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO)

- Trouver un(e) avocat(e) francophone
- Centre d'information juridique d'Ottawa

[www.ajefo.ca](http://www.ajefo.ca)

## Cliquezjustice.ca (AJEFO)

[www.cliquezjustice.ca](http://www.cliquezjustice.ca)

## Éducation juridique communautaire de l'Ontario

[www.cleo.on.ca/fr](http://www.cleo.on.ca/fr)



# Information juridique (autres)



## Your Legal Rights

<http://yourlegalrights.on.ca/fr>

## 211 (Centre d'information communautaire d'Ottawa)

[http://www.cominfo-ottawa.org/francais/main\\_fr.html](http://www.cominfo-ottawa.org/francais/main_fr.html)

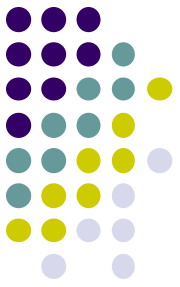
## Conseils canadiens pour les réfugiés (CCR)

[www.ccrweb.ca/fr](http://www.ccrweb.ca/fr)





# Services juridiques et représentation



## Conseils juridiques en français par téléphone (sans frais)

*Région de l'Est de l'Ontario*

Tél. 1.877.500.4508

*Région du Nord de l'Ontario*

Tél. 1.877.687.2847

*Région du Grand Toronto*

Tél. 1.877.966.7345

*Région du Sud-Ouest de l'Ontario*

Tél. 1.855.650.9716



# Services juridiques et représentation

## Aide juridique Ontario

[www.legalaid.on.ca/fr](http://www.legalaid.on.ca/fr)

Tél. 1.800.668.8258

- Certificats pour embaucher les services d'un(e) avocat(e)
  - Services pour clients victimes de violence en droit de la famille (peu importe le statut d'immigration);
  - Expansion des critères d'admissibilité financières pour famille qui vivent ou qui ont vécu une situation de violence conjugal
- Consultation d'urgence de deux heures avec un(e) avocat(e)

## Cliniques juridiques communautaires

[www.legalaid.on.ca/fr](http://www.legalaid.on.ca/fr) (trouver la liste des 76 cliniques)





**Merci pour votre attention**

Vous pouvez envoyer vos questions à  
[echarlebois@francofemmes.org](mailto:echarlebois@francofemmes.org)

